



## Décision n° 2024/60

### Demande de Subvention pour le projet : « Renforcer la place du végétal dans l'aménagement du territoire »

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20221206-14 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu les objectifs d'adaptation au changement climatique prévu par le PCAET,

Considérant la volonté des élus de proposer un accompagnement des communes pour lutter contre les problématiques de ruissellement,

Considérant le plan de financement présenté,

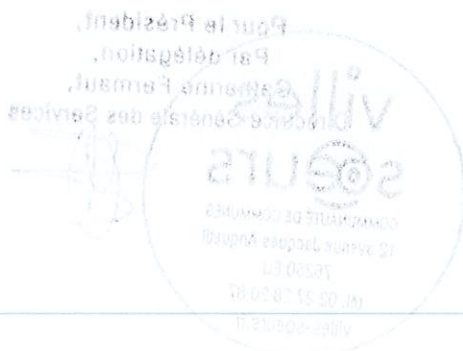
Considérant le souhait de solliciter le soutien de la Région Normandie pour la réalisation de ce projet au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Territoire et Climat pour lequel la Communauté de Communes des Villes Sœurs est lauréate.

Afin de permettre la complétude des dossiers de demandes de subvention à déposer auprès de la Région Normandie dans ce cadre,

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le projet de renforcement de la place du végétal dans l'aménagement du territoire.

Article 2 : D'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :



DEPENSES		RECETTES		
Objet	Coût en € (T.T.C)	Sources de financement	Montant en € (T.T.C)	Taux en %
Organisation des modules 1 à 3	1 671.96 €	Subvention de la Région Normandie – Territoire et Climat	50 000 €	49.9 %
Organisation du module 4	1 500 €	Autres contributeurs à solliciter	30 201.56 €	30.1%
Organisation de 3 demi-journées de réunions nécessitant des interventions extérieurs	2 000 €	Autofinancement	20 050.40 €	20 %
Prestation AMO – Réduction d'un Cahier des Charges	2 000€			
0.2 ETP (TCC) et frais annexes	20 000€			
Mise en œuvre du programme Haie'Rosion : Plantation de 2 km par an pendant 2 ans	73 080 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>100 251.96 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>100 251.96 €</b>	<b>100%</b>

Article 3 : De solliciter le soutien financier de la Région Normandie au titre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Territoire et Climat » à hauteur de 50 000 € T. T.C. pour cette opération.

Article 4 : De signer tous les actes, tous les documents concourants à l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 04/07/ 2024

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Affiché le :  
Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,

Le président,  
**Eddie Facque**

